



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la coordination des  
Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

Bureau des procédures  
environnementales et foncières  
Affaire suivie par : sophie DEROUARD  
Tél : 02-41-81-82-64  
sophie.derouard@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le **16 JAN. 2026**

**Le Préfet de Maine-et-Loire**

à

**Liste des destinataires infime**

**Objet :** Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

**Réf. :** - Loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics  
- Circulaire du 2 octobre 2007

**P.J. :** 2

Dans le cadre d'études techniques préalables rendues nécessaires à l'étude de tracé du projet de canalisation de transport de CO2 Gazeux dans le Grand Ouest (Projet GOCO2), la société NATRAN a sollicité l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées afin de procéder à des investigations de terrains de nature environnementale, pédologique, hydrogéologique et topographique sur vos communes respectives concernées et listées à mon arrêté.

Vous trouverez, ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral DCPAT-BBEF-2026 n°81 du 16 janvier 2026 (et ses 2 annexes), autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet arrêté en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire administrative,

Sophie DEROUARD

## LISTE DES DESTINATAIRES

- Mme le maire d'Armaillé
- M. le maire de Beaupréau-en-Mauges
- Mme le maire de Bécon-les-Granits,
- Mme le maire de Chalennes-sur-Loire,
- Mme le maire de Champtocé-sur-Loire,
- M. le maire d'Orée d'Anjou,
- M. le maire de Chanteloup-les-Bois,
- M. le maire de Chaudefonds-sur-Layon,
- Mme le maire de Chazé-sur-Argos,
- M. le maire de Chemillé-en-Anjou,
- M. le maire de Coron,
- M. le maire de Loiré,
- M. le maire de Val d'Erdre-Auxence,
- M. le maire de Montrevault-sur-Evre,
- Mme le maire de La Plaine,
- M. le maire de Mauges-sur-Loire,
- M. le maire d'Ombrée d'Anjou,
- Mme le maire de Saint-Augustin-des-Bois,
- M. le maire de Saint-Georges-sur-Loire,
- M. le maire de Saint-Germain-des-Prés,
- Mme le maire de Segré-en-Anjou Bleu,
- M. le maire de Somloire,
- Mme le maire de Trémentines,
- Mme le maire d'Erdre-en-Anjou,
- M. le maire de Vezins,
- M. le maire d'Angrie,
- M. le maire de Bouillé-Ménard,
- M. le maire de Bourg-l'Evêque,
- M. le maire de Candé,
- M. le maire de Carbay,
- M. le maire des Cerqueux,
- M. le maire de Challain-la-Potherie,
- M. le maire de Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire,
- M. le maire de May-sur-Èvre,
- M. le maire de Saint-Sigismond